



L'administration communale de Héron engage des **animateurs brevetés** pour la plaine communale de vacances de cet été !

Missions :

Dans le respect du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur en vigueur:

- organisation d'activités ludiques avec les enfants fréquentant la plaine conformément au planning;
- surveillance, encadrement et accompagnement lors des sorties, en garantissant le bien-être et la sécurité des enfants;
- Encadrement des garderies du matin (7h30-9h00) et du soir (16h00-17h30) ;
- gestion du matériel mis à disposition, rangement, respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Profil :

La possession du brevet d'animateur homologué par la Fédération Wallonie Bruxelles ou le n° d'assimilation ONE **est exigé**.

Bon contact avec les enfants - sens des responsabilités – créativité - organisation – animation de groupe - esprit d'équipe- faculté d'adaptation - patience –empathie.

Contrat :

Contrat temps plein à durée déterminée.

Minimum une semaine entre le 02/07/2018 et le 27/07/2018.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Garderie dès 7h30 et jusqu'à 17h30.

Postuler :

Envoyer lettre de motivation, CV, un extrait de casier judiciaire (modèle 2) et une copie de votre brevet (ou n° d'assimilation ONE) de préférence par mail ou par courrier à :

Administration communale de Héron

Mme Marie Brasseur, (Coordinatrice Cellule Enfance et Enseignement)

Place communale, 1

4217 HERON

BELGIQUE

enfance@heron.be